

LA PAIE

OBJECTIFS :

- Comprendre le cadre réglementaire et législatif de la paie
- Comprendre l'articulation du bulletin de paie et les différentes rubriques du bulletin de paie
- Sécuriser ses pratiques quotidiennes

PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

Journée : 7 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel

Théorie : 40%

Pratique : 40%

Questions/échanges : 20%

Support de formation fourni au stagiaire

Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS

Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée

Certificat de réalisation

Evaluation de fin de formation

TARIF

1700 € HT + TVA (20%)

ACCESIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Angélina JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

SAVOIR ANALYSER LES DIFFERENTES SOMMES VERSEES AU SALARIE

- les différents éléments de rémunération
- les frais professionnels
- l'indemnité de congés payés

CALCULER LA REMUNERATION BRUTE

- mensualisation
- lissage
- respect des minimas conventionnels
- respect du SMIC

COMPRENDRE ET CALCULER LES CHARGES SOCIALES

- Les cotisations URSSAF
- Cotisations France TRAVAIL
- Retraite complémentaire
- CSG et CRDS
- Forfait social

LE PAIEMENT DU SALAIRE

- Le paiement des cotisations sociales – CSG/CRDS et autres : la déclaration nominative
- le paiement du salaire

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :

Angélina JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT

Référent administratif de la formation

Angélina JONCOUR

avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50